

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY**
Représentée par son président, Monsieur Pierre CAMOU
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **11 027 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Indemnités de sujétions des cadres techniques sportifs (11 027 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 911 260 €.

Article 2 :

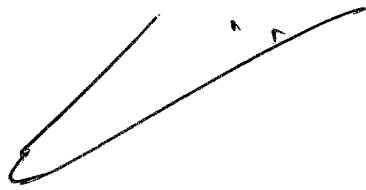
La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **17 NOV. 2015**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE RUGBY



P/ LE DIRECTEUR DES SPORTS
Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service
Claudie SAGNAC

VOISE LE **10/11/2015** DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ **2.1.0.28.1587**

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Développer la pratique du rugby auprès de l'ensemble des publics et en particulier en direction du public féminin et des publics en difficulté sociale				
Action 1	312 000 €	130 000 €	90 000 €	222 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	312 000 €	130 000 €	90 000 €	222 000 €
Diversifier l'offre de pratique sportive avec le développement du rugby à VII, du rugby à toucher, du beach rugby...				
Action 1	2 019 000 €	150 000 €	90 000 €	1 929 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	2 019 000 €	150 000 €	90 000 €	1 929 000 €
Structuration fédérale	924 000 €	0 €	0 €	924 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	1 095 000 €	150 000 €	90 000 €	1 005 000 €
Action 1	977 000 €	73 027 €	59 729 €	917 271 €
Structuration fédérale	65 000 €	0 €	0 €	65 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	65 000 €	0 €	0 €	65 000 €
Action 2	912 000 €	73 027 €	59 729 €	852 271 €
Renforcer et redéfinir les rôles et missions des structures du PES: Pôles France, Pôles France jeunes, Pôles Espoirs et filière féminine	912 000 €	73 027 €	59 729 €	852 271 €
Action 2	3 198 600 €	550 000 €	333 000 €	2 865 600 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	3 198 600 €	550 000 €	333 000 €	2 865 600 €
Renforcer la place accordée au rugby à 7 et soutenir le projet d'entrée aux Jeux Olympiques				
Action 2	5 322 000 €	340 000 €	220 000 €	5 102 000 €
Aides personnalisées (AP)	5 322 000 €	340 000 €	220 000 €	5 102 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	546 000 €	140 000 €	140 000 €	406 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs				
Action 3	428 000 €	35 000 €	6 000 €	422 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	428 000 €	35 000 €	6 000 €	422 000 €
Poursuivre les actions de protection de la santé du pratiquant				
Action 3	859 000 €	290 000 €	224 531 €	634 469 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	859 000 €	290 000 €	224 531 €	634 469 €
Développer les compétences des dirigeants bénévoles pour leur permettre d'élaborer de véritables projets associatifs				
Action 3	170 000 €	0 €	0 €	170 000 €

P. C.

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Action 4	170 000 €	0 €	0 €	170 000 €
Professionnalisation de l'activité	170 000 €	0 €	0 €	170 000 €
Mise en oeuvre du dispositif de formation et de professionnalisation de l'encadrement sportif	528 000 €	30 000 €	28 000 €	500 000 €
Action 4	528 000 €	30 000 €	28 000 €	500 000 €
Formations fédérales	528 000 €	30 000 €	28 000 €	500 000 €
TOTAL	13 813 600 €	1 598 027 €	1 051 260 €	12 762 340 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

140 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

911 260 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

59 729 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

851 531 €

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

MINISTERE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

Fédération française de rugby

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 59 729 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
RETIERE Didier	DTN	X		8 480 €	
AGOSTINI Philippe	EN	X		4 726 €	
AJAC Yves	EN	X		4 726 €	
BEDEREDE Jean-Marc*	EN	X		3 938 €	
BOHER Philippe	EN	X		4 726 €	
DJAÏT Riadh*	EN	X		3 938 €	
GALONNIER Christian	EN	X		4 726 €	
GODEMET Max *	EN	X		788 €	
JANECZEK Thierry	EN	X		4 726 €	
BISCAN Jean-Jacques	CMN		X	945 €	
STOLORZ Bruno	CMN		X	945 €	

TOTAL	42 663 €
+ charges correspondantes	17 065 €
Total de la subvention	59 729 €



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FEDERATION FRSE DE RUGBY

Domiciliation
**SG PARIS AGENCE CENTRALE (03010)
29 BD HAUSSMANN
75428 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03010	00037260094	94

IBAN : FR76 3000 3030 1000 0372 6009 494

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

Siège social : 3-5 rue Jean de Montaigu - 91463 Marcoussis cedex - Tél : 01 69 63 64 65 - Fax : 01 69 63 67 57 - www.ffr.fr

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique en date du 27 novembre 1922 - Siret 78440581300089 - CODE APE 9319Z - TVA FR 70784405813